

PROGRAMME

DE

L'INAUGURATION DU ROI.

L'INAUGURATION DU ROI aura lieu jeudi 21 juillet 1831, sur la Place-Royale.

Une estrade sera élevée à cet effet contre le péristyle de l'église de St.-Jacques-sur-Gandenbergh.

Le mercredi, veille de la solennité, à huit heures du soir, le son de toutes les cloches et une salve de cent-et-un coups de canon, annonceront la cérémonie du lendemain.

Le jeudi, à dix heures du matin, le général en chef de la Garde Civique, le général de division commandant la deuxième division territoriale, les Gouverneurs civil et militaire, se rendront au Palais de Laeken, pour accompagner S. M. à Bruxelles.

Le Roi quittera le Palais de Laeken à onze heures.

La Garde Civique à cheval formera son escorte.

À la porte de la ville se trouveront réunis les états-majors de la Garde Civique et de l'Armée.

Le Roi y sera reçu par le corps municipal. Le Bourgmestre présentera les chefs de la ville à S. M.

Le cortège se formera immédiatement et se mettra en marche dans l'ordre suivant :

Des détachemens de cavalerie des différentes armes qui se trouvent dans la Capitale, y compris la gendarmerie ;

Un piquet de Garde Civique à cheval ;

Les Chasseurs-éclaireurs de la Garde Civique ;

Les blessés de septembre ;

Le corps municipal ;

Le Gouverneur civil et la députation des États ;

L'état-major de l'Armée ;

L'état-major de la Garde Civique ;

Les députés de M. le Régent auprès du Roi ;

La députation du Congrès ;

Le ROI ;

À la droite de S. M. et à cheval, le général en chef des Gardes Civiques ; à sa gauche, le général commandant la division territoriale ;

Le Gouverneur militaire ;

Les officiers faisant fonctions d'aides-de-camp de S. M.

Un piquet de Garde Civique à cheval ;

Des détachemens de cavalerie des différentes armes ;

Le cortège se dirigera par les rues dont les noms suivent :

Rue du Pont-Neuf, rue Neuve, Place de la Monnaie, rue des Fripiers, Marché-aux-Herbes, rue de la Madelaine, Montagne de la Cour.

Une double haie de Garde Civique et de troupe de ligne bordera le passage sur toute la route.

Des orchestres d'harmonie seront placés :

À la porte de Laeken ;

Place de Finistère ;

Place de la Monnaie ;

Marché-aux-Herbes ;

Rue des Carrières ;

Et Place Royale.

Le son des cloches annoncera le passage du cortège.

Arrivée à la Place Royale, la cavalerie précédant et suivant le cortège, ira se ranger en bataille sur le boulevard.

Le cortège se placera dans l'ordre suivant :

Les chasseurs-éclaireurs de la Garde Civique, à gauche et au bas de l'estrade vers la rue de la Régence.

Les blessés de septembre, à droite et au bas de l'estrade, vers la rue Royale.

Le Corps municipal, le Gouverneur civil et la députation des États, les états-majors, sur l'estrade dans l'ordre du cortège.

Les Administrateurs-généraux, le Tribunal de commerce, le Tribunal civil, la Haute-Cour militaire, la Cour supérieure de justice, la Cour des comptes, arrivés avant le cortège, seront également placés sur l'estrade.

Le Roi, descendu au pied de l'estrade, y sera reçu par une députation du Congrès national.

Le Général en chef de la Garde Civique, le Général commandant la division territoriale, le Gouverneur militaire, ainsi que les officiers remplissant les fonctions d'aides-de-camp du Roi, se placeront derrière S. M.

Le Président du Congrès déclarera la séance ouverte et donnera la parole à M. le Régent.

Il sera fait lecture de la Constitution.

Le Roi prètera le serment.

La prestation du serment de S. M. sera annoncée par une salve de cent-et-un coups de canon, des fanfares et le son de toutes les cloches.

Le Roi se placera sur son trône.

Le cortège se formera de nouveau et accompagnera S. M. au Palais dans l'ordre suivant :

Un détachement de cavalerie ;

Le corps de musique ;

Les chasseurs-éclaireurs de la Garde Civique ;

Les blessés de septembre ;

Le corps municipal ;

Le tribunal de commerce ;

Le tribunal civil ;

Le Gouverneur civil et la députation des États ;

Les Administrateurs-généraux ;

L'état-major de l'Armée ;

L'état-major de la Garde Civique ;

La Haute-Cour militaire ;

La Cour supérieure de justice de Bruxelles ;

La Cour des comptes ;

Le Congrès national ;

Le ROI ;

À la droite de S. M., M. le Régent ; à sa gauche, le Président du Congrès ; à sa suite, le général en chef des Gardes Civiques et le Général commandant la division territoriale, le Gouverneur militaire et les officiers remplissant les fonctions d'aides-de-camp du Roi.

Un détachement de cavalerie.

Après l'entrée du Roi et des corps constitués au Palais, la Garde Civique, l'artillerie et les troupes qui seront allées se placer successivement dans la rue Ducale et sur le boulevard, défilent devant S. M.

Une médaille d'Inauguration sera distribuée.

M. Plaisant sera chargé de la direction du cérémonial ; il sera aidé par MM. Ch. Baron de Thysebaert, Vinchent, Henri d'Anethan, J. Vander Noot, De Sorlus, E. De Barré, maîtres des cérémonies adjoints.

Bruxelles, le 17 juillet 1831.

La commission chargée de régler le cérémonial de l'Inauguration,

ROUPE.
HIP. VILAIN XIII.
F. DE COPPIN.
COMTE D'ARSCROT.
SYLVAIN VAN DE WEVER.
J. VANDERLINDEN.
SUYS.

Dispositions relatives au Congrès national.

À dix heures, le Congrès national se réunira au Palais de la Nation.

M. le Régent se rendra, à onze heures, au sein du Congrès. Il sera accompagné de ses Ministres et suivi de ses Aides-de-camp.

Il sera escorté dans sa marche, pour se rendre au Congrès, d'un détachement de cavalerie qui précèdera et fermera son cortège.

Une députation du Congrès recevra M. le Régent, au pied du grand escalier.

M. le Régent et le Congrès en corps, se rendront, à pied, à la Place Royale, en suivant la rue de la Loi et la rue Royale.

Le cortège sera formé de la manière suivante :

Un piquet de cavalerie ;

Les membres du Congrès ;

Les Ministres ;

M. le Régent, ayant à sa droite le Président, et à sa gauche, les Vice-Présidents du Congrès ;

Les Aides-de-camp de M. le Régent ;

Un piquet de cavalerie.

Le Congrès, M. le Régent et les ministres se placeront sur l'estrade, et y attendront le Roi.

Ainsi arrêté par le bureau du Congrès, le 17 juillet 1831.

Le Président du Congrès,
E. C. DE GERLACHE.
Les Secrétaires, membres du Congrès,
LIETS.
VICOMTE VILAIN XIII.
NOTBOOR.
Les Questeurs du Congrès,
A. LEFÈVRE.
BARTHELEMY.

La commission chargée de régler le cérémonial de l'Inauguration,

ROUPE.
HIP. VILAIN XIII.
F. DE COPPIN.
COMTE D'ARSCROT.
SYLVAIN VAN DE WEVER.
J. VANDERLINDEN.
SUYS.